

**ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS
ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER**

Siège Social : 2, rue Sainte Anne - 41028 BLOIS Cedex

☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

SERVICE MEDIATION FAMILIALE

29-31, rue Duguay Trouin

CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☎ 02.54.51.48.15

cess@acesm.fr

N° Siren 349 620 369





SOMMAIRE

P. 2	PREAMBULE
P. 3	INTRODUCTION
P. 5	ORGANISATION DU SERVICE
P. 5	- LE PERSONNEL
P. 6	- LES MOUVEMENTS
P. 7	- LES ARRETS DE TRAVAIL, LA FORMATION
P. 11	- LES LIEUX D'ACCUEIL
P. 13	- LES LIEUX D'INTERVENTION
P. 15	- LE FINANCEMENT
P. 16	- LES AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL
P. 17	L'ACTIVITE
P. 18	- L'ACTIVITE GLOBALE
P. 25	- LES DEMANDES JUDICIAIRES
P. 26	- LES DEMANDES CONVENTIONNELLES
P. 28	- LE PARTENARIAT
P. 29	CONCLUSION
	ANNEXES

PREAMBULE

« Je suis, tu es, vous êtes, nous sommes tisserands »

Voilà une belle entrée en matière inspirée du livre « Les Tisserands » d'Abdenour BIDAR, philosophe.

J'ai relu ce livre au cours de mes quelques semaines de pause fin d'année 2018, et il m'a beaucoup nourri et inspiré. Il y est question tout simplement de « réparer ensemble le tissu déchiré du Monde ».

Ces tisserands sont des hommes et des femmes dont le combat est de « relier la vie », de recréer les liens nourriciers de la vie humaine (le lien à soi, le lien de fraternité et de coopération avec les autres, le lien d'émerveillement à la nature). Il faut tisser, retisser les liens de déliaison pour la « reliaison du monde ».

La richesse de cette réflexion m'a fait écho et m'a amenée à faire des passerelles avec nos missions, nos pratiques, le sens que nous donnons chaque jour au travail auprès des enfants et de leur famille. Ce terme tisserand me plaît car il nous renvoie à l'humilité du travail, à petits pas, pour aboutir, parfois, à des chefs d'œuvre.

Je ne dis pas que nous créons des chefs-d'œuvre, mais nous participons à une œuvre qui a pour nom humanité, fraternité, solidarité. Nous nous appuyons sur ces valeurs fondamentales pour penser nos pratiques, écrire et réécrire nos projets de service.

Entre soutien à la parentalité et protection de l'enfant, nous soutenons et accompagnons les liens familiaux dans leur construction, reconstruction, voire leur réorganisation suite aux ruptures. Nous favorisons la socialisation et le tissage des liens de l'enfant en l'accompagnant dans son ouverture au Monde. Nous l'aidons, avec les familles, les partenaires, à se relier à ce monde en mouvement. Nous l'aidons à tisser et retisser du lien en lui et avec les autres.

Décidément, c'est une belle image que celle de ces tisserands dont nous faisons partie. Merci à tous pour votre professionnalisme, votre engagement et votre force. Merci de participer au réenchantement du Monde...

(Extrait de l'intervention de D. GAUTHIER, directrice du CESS, lors du repas de rentrée)

INTRODUCTION

La branche Famille à travers la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 entre l'Etat et la CNAF entend agir pour le développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire en aidant les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants.

Les engagements de la Branche sont de trois ordres et ont pour objet de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clé de la vie familiale :

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment les adolescents. L'accent est mis plus particulièrement sur les médiations familiales parents/adolescents, offre devant articuler à la fois l'accompagnement des parents et celui de leurs enfants dans une optique de maintien des liens et de prévention des ruptures et des conflits ;
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales. Il est spécifié à cet effet que la médiation familiale fait partie des offres de service accompagnant les séparations pour favoriser la coparentalité et apaiser les conflits.

Ce nouveau référentiel témoigne de l'intérêt de la Médiation Familiale dans la politique de soutien à la parentalité.

Solide dans ses valeurs et son éthique, elle s'affirme comme un outil au bénéfice des familles et s'inscrit dans les politiques transversales :

- Elle diversifie ses actions de manière transversale (situations de séparation et de divorce ; conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ; conflits liés aux recompositions dans la famille ; conflits familiaux intergénérationnels entre parents et jeunes adultes, parents et adolescents, grands-parents et parents, fratrie et parents lors d'une perte d'autonomie)
- Elle s'inscrit dans une action en prévention des situations de rupture de lien ou de conflit.

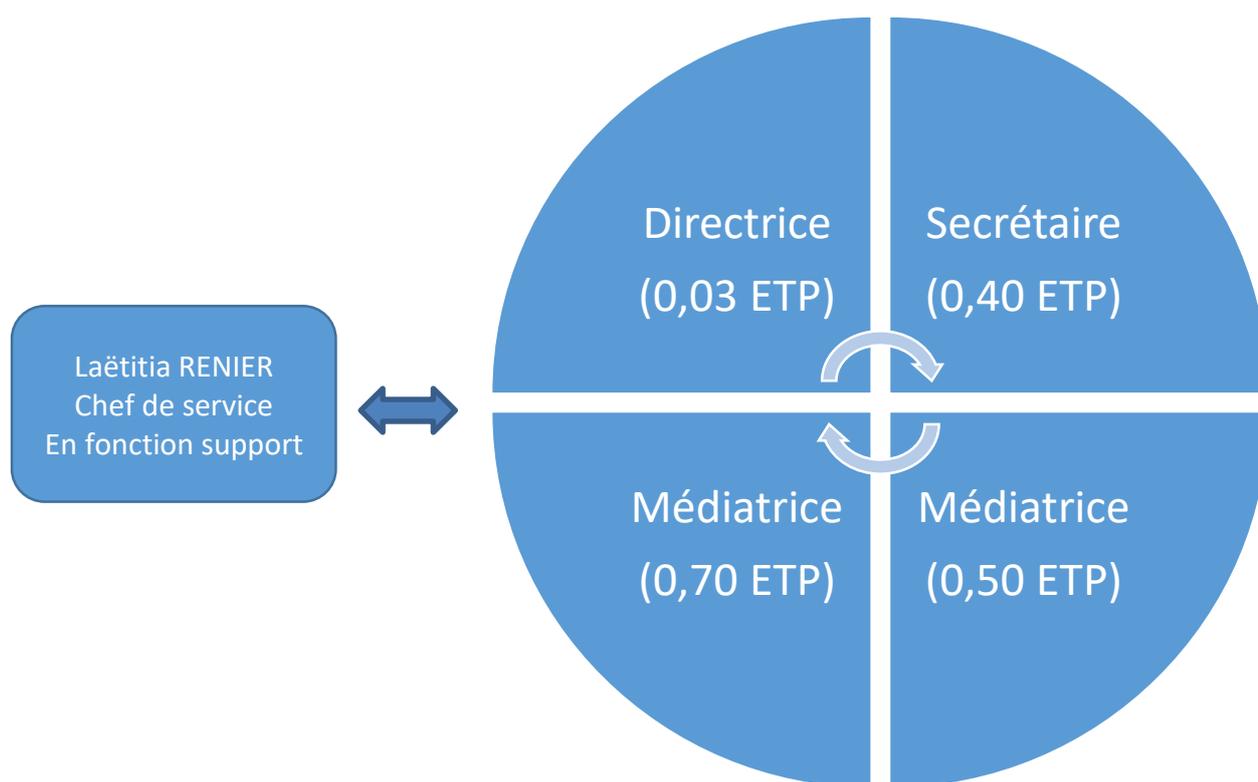
L'année 2018 a été marquée par une activité en nette progression, les éléments chiffrés dans ce rapport en témoignent.

Nous constatons comme l'année dernière, une augmentation des entretiens d'information qui ne sont pas toujours suivis d'un processus de médiation familiale, processus qui ne peut s'engager qu'avec l'accord volontaire des deux parties.

Les médiatrices familiales interviennent toujours sur ROMORANTIN et VENDOME, ce qui garantit une couverture territoriale. Elles participent également à des actions collectives et poursuivent leurs relations partenariales.

ORGANISATION DU SERVICE

LE PERSONNEL DU SERVICE MEDIATION FAMILIALE



LES MOUVEMENTS

Depuis janvier 2018, le service compte 1,20 E.T.P.

Deux médiatrices interviennent au sein du service :

- une première médiatrice occupe un poste à 0,70 E.T.P.
- une seconde occupe un poste à hauteur de 0,50 E.T.P. (0,20 E.T.P. auprès du T.G.I. et 0,30 E.T.P. dans le service). Cette dernière a pris son poste au 04 juillet 2019 suite à la démission de la médiatrice familiale précédente le 30 juin 2019.

Le secrétariat est assuré par une secrétaire à raison de 0,40 E.T.P. (qui a par ailleurs 0,60 E.T.P. en tant qu'assistante de direction).

Le temps affecté pour la directrice, est inchangé : 0,03 E.T.P.

Le chef de service n'émerge pas sur ce service, mais à la demande de la directrice participe aux réunions de service et représente une fonction support.

- Départ d'un chef de service ayant fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2018
- ➡ Recrutement d'un chef de service le 13 octobre 2018

LES ARRETS DE TRAVAIL

17 Jours concernant **1 personne**

LA FORMATION

❖ PLAN DE FORMATION

Intitulé de la formation	Période de réalisation	Participant	Total formation 2018
Formation <i>"Médiation familiale dans les situations de vieillissement"</i> PARIS	2 jours 22,23 janvier 2018	1 médiatrice	647,74 €
Formation <i>"Parents/adolescents : reprise de relation en médiation familiale"</i> PARIS	3 jours 26,27,28 mars 2018	1 médiatrice	516,25 €
Formation <i>"Secrétaires/assistantes de services de médiation familiale ou espace de rencontre"</i> PARIS	2 jours 06,07 décembre 2018	1 secrétaire	1137,00 €

Trois professionnelles sont parties en formation cette année.

Une médiatrice a poursuivi la formation commencée fin 2017. Deux journées se sont déroulées à PARIS le 22 et 23 janvier 2018, qui portaient sur l'adaptation de la médiation familiale dans les situations de vieillissement, et la mise en œuvre d'un cadre adapté au grand âge.

❖ FOCUS SUR LA MEDIATION FAMILIALE INTERGENERATIONNELLE

Les textes de loi peuvent faire levier dans le champ du vieillissement. Nous avons donc un intérêt à promouvoir la médiation familiale comme un processus qui permet, en dehors d'un cadre judiciaire, aux personnes de réfléchir un projet autour et avec la personne âgée.

Médiation familiale intergénérationnelle

Dans le cadre des journées nationales Domitys qui gère des résidences d'hébergement pour personnes âgées, il nous a été demandé d'intervenir le 6 octobre 2018 pour présenter la Médiation Familiale dans le cadre du soutien aux aidants familiaux.

Notre association a été sollicitée pour intervenir sur deux sites : la résidence de Romorantin-Lanthenay et celle de Blois. Deux rendez-vous fixés, le premier à 10h00 à Romorantin, le second à 14h00 à Blois.

Résidence Domitys de Romorantin

Des échanges rapides ont eu lieu avec le directeur et deux membres du personnel autour d'une présentation de la médiation familiale et de ses champs d'intervention dans le cadre du vieillissement.

Pas de résident présent, ni de personnes extérieures, un échange a eu lieu avec une personne désireuse d'informations sur la résidence et qui était en avance pour le visionnage du film. Une présentation succincte a pu lui être faite.

De la documentation générale et des flyers, présentant nos différentes possibilités d'intervention, ont été remis à l'accueil de la résidence.

Résidence Domitys de Blois

Nous nous sommes retrouvés deux jours avant la journée pour organiser ma venue. Une visite et une présentation du concept des résidences Domitys m'ont été proposées. Nous avons pu situer mon intervention de l'après-midi dans le cadre de cette journée nationale Domitys auprès des aidants.

Une proposition m'a été faite de déjeuner à la résidence et de pouvoir rencontrer la directrice. Ce temps informel a été l'occasion d'une présentation de l'ouverture de la médiation familiale au champ du vieillissement. Les échanges sur nos expériences respectives ont été riches. L'importance de la neutralité et de l'indépendance du médiateur a été posée comme un point très intéressant dans notre démarche.

Le temps d'accueil est un temps important pour le personnel de la résidence et cela se ressent dès l'arrivée.

Cinq personnes sont présentes lors de mon intervention, un couple de résidents, un couple en recherche d'hébergement du fait de la dépendance de l'un deux, une personne qui se renseignait et visitait la résidence en vue de l'avenir.

Du fait du nombre restreint de personnes, suite à la présentation de la médiation familiale et de ses fondamentaux, les échanges sont nombreux.

Même si les personnes avaient déjà entendu parler de « médiation familiale », elles n'avaient pas idée du champ de nos interventions et de ses objectifs.

Des documents leur ont été remis : flyers, un document d'information générale sur la médiation, la copie d'un article d'Odyssee journal de la FENAMEF qui parlait de la Médiation Familiale dans le cadre du vieillissement. De la documentation a aussi été remise au responsable.

En conclusion, l'information dans le champ du vieillissement est une véritable nécessité. Elle passe par notre intervention lors de journées nationales comme celle organisée par Domitys où nous avons tout à fait notre place.

❖ LE SEMINAIRE ANNUEL

Le séminaire est un temps de respiration sur l'année. Il regroupe les services de médiation familiale et de l'espace de rencontre parents-enfants et inclut la présence du chef de service de l'AEMO.

Il a porté sur deux points :

- Etat des lieux de nos pratiques en lien avec nos missions et nos connaissances sur l'évolution des modèles familiaux, des conflits familiaux et leur résolution.
- Mise en musique de nos projets de service, ce temps de travail devant nous permettre de clarifier les thématiques qui seront à traiter et d'organiser une démarche méthodologique.

❖ STAGIAIRES

Nous n'avons pas accueilli de stagiaire cette année.

❖ JOURNEES D'ETUDE

ORGANISMES	INTITULES	LIEUX	DATES	Nombre	PARTICIPANTS	
				de jours	Secrétaire	Médiatrice
ACTEDEV	Formation logiciel MEDIATION	BLOIS	25/06/18	1	1	2
APMF	Colloque « trente ans !... Quelle médiation familiale pour demain ? »	PARIS	07/12/18	1		1
Total				2	1	3

LES LIEUX D'ACCUEIL



Espace accueil



Salle d'entretien dans le bureau des médiatrices



Salle d'entretien

Du fait du recrutement de deux médiatrices, les conditions d'accueil des personnes ont dû être repensées. Le service dispose désormais de deux espaces pour recevoir les personnes : l'un installé dans le bureau des médiatrices, l'autre dans une pièce mutualisée avec l'Espace Rencontre Parents-Enfants.

La fonction d'accueil, et les conditions posées par le médiateur vont venir contribuer à ce que les personnes puissent investir et se trouver en confiance dans cet espace.

L'espace bureau permet un accueil pour les entretiens d'information et les séances.

L'espace mutualisé avec l'espace rencontre offre la possibilité d'utiliser un paper-board, et propose un espace de travail pour la rédaction éventuelle d'accords. Souvent un aménagement de la salle nous permet de recréer un espace suffisamment sécurisant : la médiatrice familiale n'intervient pas derrière un bureau mais crée un espace d'ouverture à la communication dans lequel elle n'est pas dans une posture de « sachant ».

Nous continuons à intervenir dans les centres CAF et les PAD de Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

Ces deux espaces sont utilisés pour les entretiens d'information à la médiation familiale et les séances de médiation.

En médiation familiale, la fonction d'accueil est très importante. Nous sommes garants du cadre, et l'aménagement des lieux où nous recevons les personnes est déterminant.

L'aménagement des deux pièces a été pensé pour permettre aux personnes de se sentir à l'aise : fauteuils confortables (les entretiens durent entre 1h ½ et 2 heures).

Une juste distance entre les sièges va permettre d'établir un climat favorisant la communication : ni trop loin, ni trop près.

Le fait de disposer d'une table basse permet au médiateur d'être attentif à ce qui se joue dans la communication non verbale. Ceci de façon à mettre en mots ce qui peut être transmis comme message à l'autre par ce biais.

L'objectif : permettre aux personnes d'investir cet espace afin d'y déposer une parole et d'y construire un projet.

Pour les rendez-vous qui se déroulent dans les centres CAF et les PAD de Vendôme et Romorantin-Lanthenay, il serait important de réfléchir et de penser les espaces de médiation en prenant en compte l'ensemble de ces critères, comme favorisant la création d'un espace sécurisant.

LES LIEUX D'INTERVENTION

Lieux d'intervention	Entretien d'information	Séances de médiation	Processus de médiation
Au service	231	106	69
MJD Blois	11	0	2
CAF Vendôme	14	11	7
PAD Vendôme	17	0	2
CAF Romorantin-Lanthenay	10	2	2
PAD Romorantin-Lanthenay	10	0	0
Autre	5	2	0

Nous continuons à assurer des permanences au sud (une journée par mois) et au nord (deux journées par mois) du département.

Nous nous déplaçons sur rendez-vous :

- a) **Au Centre Social de la CAF de Vendôme**
- b) **Au Centre Social de la CAF de Romorantin-Lanthenay**

Nous assurons dans ces lieux des entretiens d'information à la médiation familiale sur rendez-vous. Lorsqu'un processus de médiation s'engage, il se poursuit prioritairement à Vendôme et à Romorantin-Lanthenay.

En fonction de nos disponibilités et de celles des personnes, il arrive que certains rendez-vous aient lieu à Blois, au service, sur des créneaux horaires plus larges que ceux proposés lors des permanences.

- c) **A la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Blois**

Nous intervenons une fois par mois, sous forme de permanence avec deux rendez-vous possibles dans l'après-midi. C'est la greffière qui prend les rendez-vous et nous les communique.

d) Au Point d'accès au droit (P.A.D.) de Romorantin-Lanthenay

Nous constatons une fréquentation moyenne.

Il sera nécessaire de retravailler avec le P.A.D. ce que sont les missions de la Médiation Familiale afin d'ajuster les orientations possibles.

e) Au Point d'accès au droit de Vendôme

Actuellement, nous intervenons le 1^{er} lundi du mois le matin, avec la possibilité d'organiser deux entretiens d'information sur rendez-vous. Ceux-ci sont pris auprès du P.A.D. ou du service. Il nous est arrivé d'intervenir en complément au vu d'une forte demande, le 3^{ème} lundi matin du mois. Nous intervenons le 1^{er} et le 3^{ème} lundi du mois au matin et sur rendez-vous. Deux entretiens sont proposés, voir trois en cas de demandes.

Ces différents lieux permettent aux personnes de ne pas avoir à venir à Blois ; pour certaines, cela ne serait pas envisageable pour des raisons financières ou d'organisation familiale. Cependant, certaines reçoivent une information sur la Médiation Familiale à Blois, à la MJD ou au Point d'Accès au Droit, et entreprennent une médiation familiale à Vendôme ou Romorantin.

Malgré la souplesse des horaires qui permettent aux personnes de commencer un entretien en fin d'après-midi à Vendôme ou à Romorantin-Lanthenay, certaines viennent à Blois en raison de leur disponibilité ou de leur lieu d'activité : rendez-vous jusqu'à 17h 30 du lundi au vendredi et le samedi matin.

LE FINANCEMENT

Le service Médiation Familiale est financé dans le cadre d'une prestation de service et de cofinancements :

- CAF (prestation de service)	:	75 558 €
- MSA	:	9 556 €
- Conseil Départemental	:	9 025 €
- Justice	:	19 300 €

Une participation financière est demandée aux parents, selon le barème national établi par la CNAF, par personne et pour chaque séance. Le barème comporte 5 tranches de revenus allant de 2 € pour les personnes percevant le RSA et autres situations précaires à 131.21 € pour les personnes dont les ressources sont supérieures à 5 300 € mensuels.

La participation des personnes s'élève à 3 032 € pour l'année 2018.

Lors de l'entretien d'information préalable, le barème est remis aux personnes afin qu'elles aient une information complète avant leur engagement en médiation.

Nous leur expliquons également comment est financé le service et qui sont les financeurs.

LES AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CESS

- Réorganisation de la répartition des deux chefs de service dans l'objectif d'équilibrer les charges de travail et restructuration de l'attribution des bureaux permettant à l'équipe de direction d'être dans la proximité
- Nouvelle organisation des psychologues du service d'AEMO-AED qui sont au nombre de 4 à temps partiel (2 sont affectées sur l'équipe nord et 2 sur l'équipe sud) et agencement de leurs bureaux
- Nouvel agencement du bureau des 2 médiatrices familiales (pas de coût d'investissement).
- Installation du rideau chauffant à l'entrée du CESS pour un meilleur confort au niveau de l'accueil durant la saison hivernale
- Réinstallation de la boîte à pharmacie réapprovisionnée dans le local de reprographie
- Véhicules :
 - Mesure interne sur l'utilisation des véhicules et le respect de cet outil de travail (état de propreté)
 - Equipement de chaque véhicule : tapis de sol, trousse de premiers secours et couvertures de survie
- Chauffage : en lien avec le changement d'une chaudière, la société IDEX a revérifié l'ensemble du système du chauffage ce qui a abouti à un meilleur confort au niveau des températures internes
- Eclairage extérieur : vérification et amélioration de l'éclairage extérieur grâce à l'installation d'une horloge astronomique

L'ACTIVITE

ACTIVITE 2018

298

- Demandes

84

- Processus de médiation
(dont 64 terminées au 31/12/18)

121

- Séances de médiation

451

- Nombre de participants

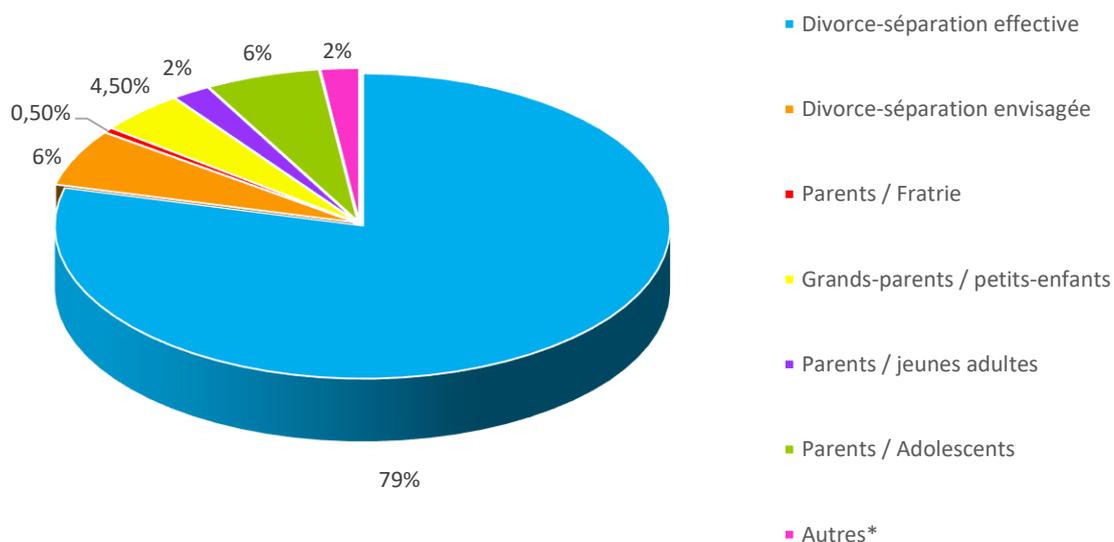
L'ACTIVITE GLOBALE

298 DEMANDES

REPARTITION PAR TYPE DE MEDIATION

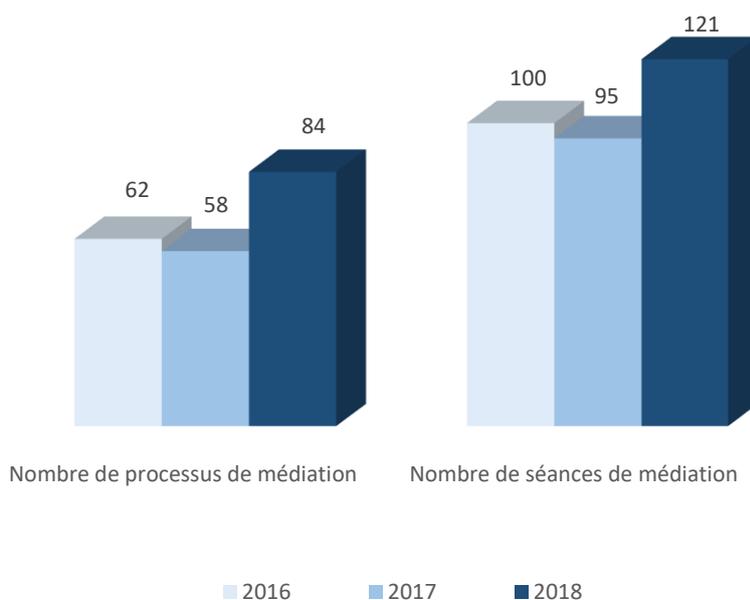
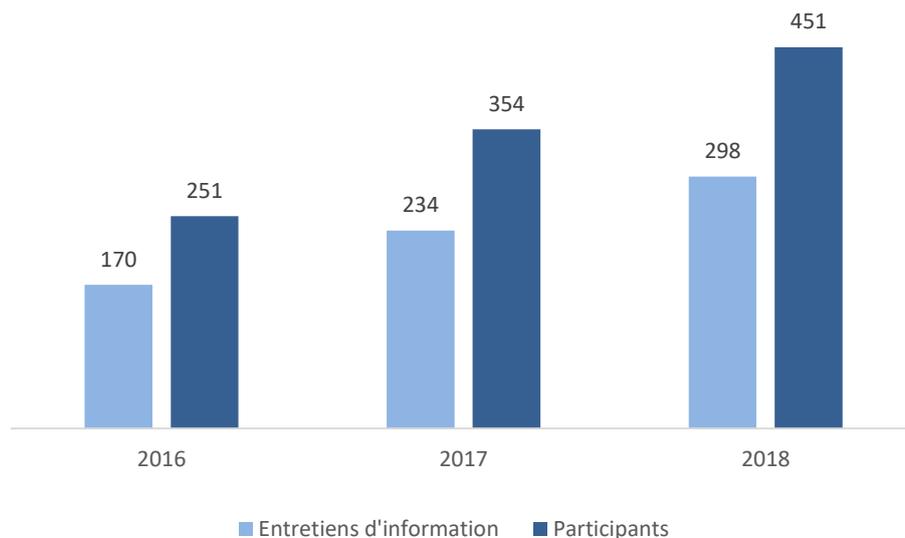
Divorce-séparation effective	Divorce-séparation envisagée	Parents/fratries	Grands-parents/petits-enfants	Parents/jeunes adultes	Parents/adolescents	Autres * (personnes âgées ou dépendantes)	Total
235	18	1	13	6	18	7 *	298

* Cet intitulé correspond à des situations liées à des conflits concernant les donations, les successions



ENTRETIENS ET PROCESSUS DE MEDIATION

Notre activité au cours de cette année s'est intensifiée :



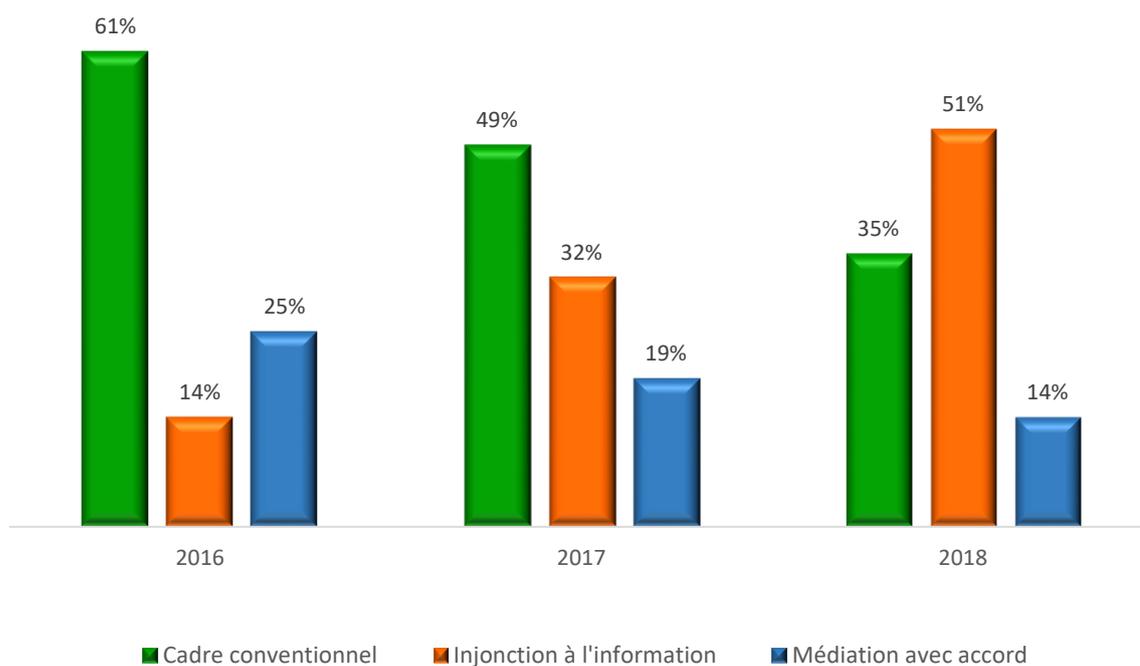
Le nombre de processus mis en place a beaucoup augmenté : 84 en 2018 contre 58 en 2017, soit une progression de 45%, et nous assistons à une augmentation du nombre de séances de médiation : 121 en 2018 contre 95 en 2017 soit une évolution d'environ 27%.

REPARTITION SELON L'ORIGINE DE LA DEMANDE

Nous assistons cette année à un fort accroissement du nombre de demandes adressées par le tribunal : 194 au total contre 120 l'an dernier (soit une augmentation de 62%)

- 153 sous forme d'injonction à l'information,
- 41 ordonnances de médiation où les personnes ont donné leur accord au juge pour s'engager dans ce processus.

Origine de la demande



Ces demandes s'inscrivent dans la poursuite d'un partenariat avec la justice.

L'expérimentation nationale de tentative de médiation familiale obligatoire depuis 2017 mise en place dans 11 juridictions en France, incite à une justice davantage participative. Cette augmentation des demandes judiciaires s'inscrit sans doute dans une confirmation de la place de la médiation familiale comme préalable à une action judiciaire.

L'information à la médiation familiale apparaît toujours comme une nécessité. Nombreuses sont les personnes qui la méconnaissent et pensent que la seule alternative à mettre en œuvre est judiciaire lors d'une séparation où quand ils veulent modifier le contenu du jugement.

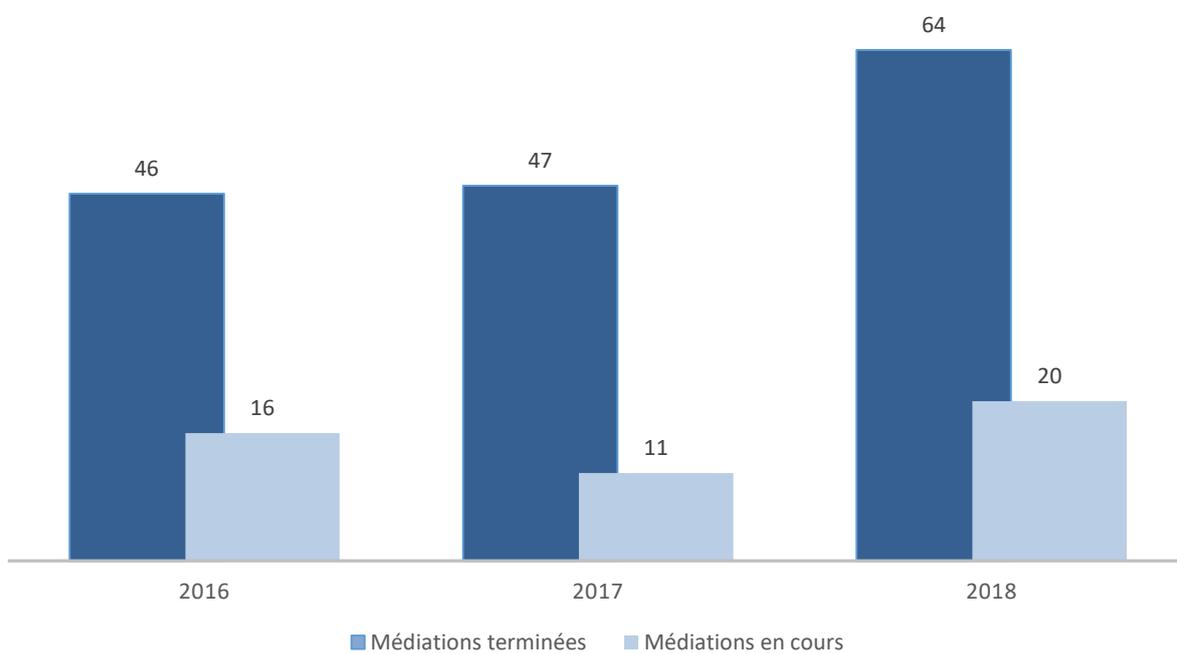
De par son indépendance et son code de déontologie, la médiation familiale offre un cadre de construction d'un projet parental, dans le respect des choix de vie de chacun, plaçant les intérêts de l'enfant au cœur du processus. Elle rend de nouveau possible une communication qui s'appuie sur l'autorité parentale conjointe que les parents doivent construire en fonction de leur organisation, du contexte dans lequel ils vivent, des besoins de leurs enfants.

Nous constatons que souvent des personnes ont recours à la médiation plusieurs mois après avoir reçu une information dans le cadre judiciaire :

- elles ne sont pas toujours en capacité de faire cette démarche dans l'immédiat (pas suffisamment de recul par rapport à la séparation),
- le cadre du jugement a permis de trouver une organisation et a donné des repères à chacun. La nécessité d'une communication apparaît dans un second temps.

PROCESSUS DE MEDIATION

Evolution sur 3 ans



DUREE DES MEDIATIONS TERMINEES

64 MEDIATIONS TERMINEES DEMANDES

DUREE DES MEDIATIONS TERMINEES

	Conventionnelles	Judiciaires
<i>moins de 3 mois</i>	14	26
<i>de 3 mois à moins de 6 mois</i>	4	14
<i>de 6 mois et plus</i>	4	4

Le nombre de séances dans le processus de Médiation Familiale se réduit de manière significative depuis plusieurs années. La grande majorité des processus effectués comprend une ou deux séances, ce qui correspond à la moyenne nationale qui est de 1,8 rencontre dans un processus.

Les personnes reçues expriment le souhait de trouver des solutions rapides à des besoins urgents.

Comme l'année précédente, cette constatation implique une réflexion intéressante sur l'idée même de la Médiation Familiale qui comporte deux aspects essentiels : renouer le dialogue, d'une part, et trouver des solutions concrètes mutuellement acceptables, d'autre part.

Le travail en Médiation Familiale, axé principalement sur la recherche de solutions, risque de s'apparenter davantage à la conciliation où l'on ne travaille que sur les positions et non sur les besoins et émotions des personnes. La négociation assistée remplace la négociation transformative.

Cependant, sans mettre à mal l'esprit de la Médiation Familiale et sans sacrifier aux principes éthiques, il est important qu'une pratique professionnelle puisse évoluer.

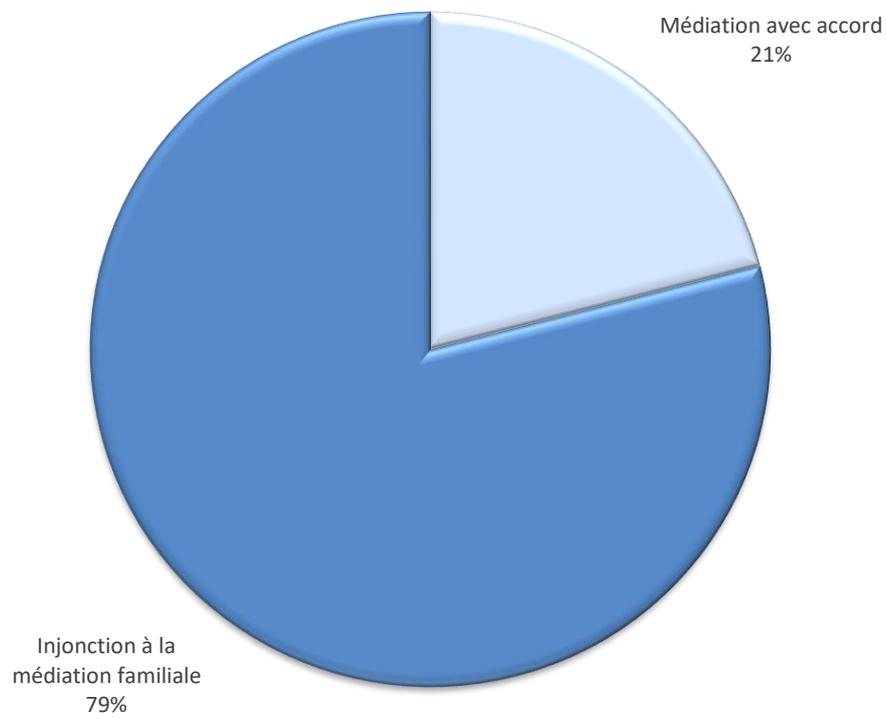
REGIME ADMINISTRATIF DES PARTICIPANTS

- Ressortissants CAF :	113
- MSA :	31
- Ressortissants autres régimes (RATP, SNCF...) :	11
- Régime général (CPAM) :	331
- Non renseigné :	70
- Non connu :	8

Sur ces 451 participants ??? sont ressortissants de la CAF

LES DEMANDES JUDICIAIRES

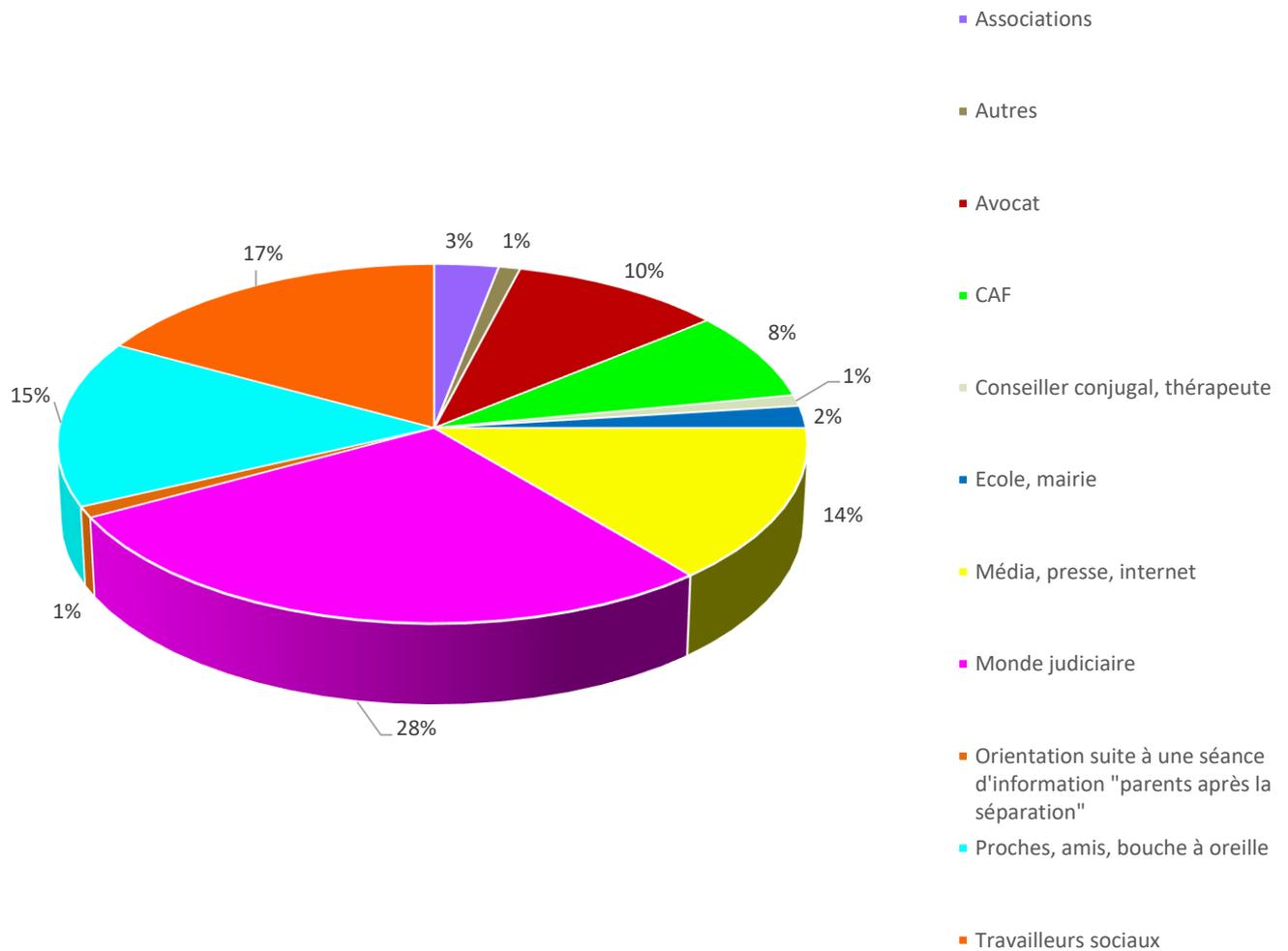
DEMANDES JUDICIAIRES : 194



LES DEMANDES CONVENTIONNELLES

DEMANDES CONVENTIONNELLES : 104

- **Mode de connaissance**



La médiation dans le cadre des affaires familiales au Tribunal de Grande Instance de Blois (médiation au pied de l'audience)

A été instauré au TGI de Blois un dispositif de Médiation dans le cadre des procédures « hors et après » divorce depuis le mois de novembre 2016.

Cette nouvelle approche présente un bilan très positif. En effet les justiciables ont bien compris l'intérêt de rechercher par eux-mêmes, dans l'espace de Médiation, des issues à leur situation. Par ailleurs l'institution judiciaire en a également tiré bénéfice en termes de délai de traitement des dossiers et donc de désengorgement.

S'agissant du barreau, après une période d'observation mêlée de quelques réticences, les avocats ont pu expérimenter la complémentarité des professions d'avocat et médiateur familial.

Chacun a pu constater qu'il peut se créer une synergie au bénéfice de tous.

Sur **215 dossiers** :

- 0 - l'accord est déjà intervenu entre les avocats sans souhait d'homologation
- 2 - désistement
- 22 - une des parties ne s'est pas présentée
- 18 - les deux parties ne se sont pas présentées
- 27 - absence d'accord
- 131 - accord avec signature d'une convention parentale**
 - 5 - renvois
 - 10 - dossiers non traités du fait de la grève des avocats

Dans les 131 accords, 32 ont été effectués sur des dossiers envoyés en cours d'audience par le Juge des Affaires Familiales.

LE PARTENARIAT

- Dans le cadre du dispositif national CNAF « Etre parent après la séparation », les médiatrices familiales ont poursuivi leur participation aux informations collectives pour les personnes venant de se séparer (ces rencontres sont organisées par la CAF du Loir-et-Cher en co-partenariat avec un juriste, responsable du CIDF, une psychologue, le service « accès aux droits » et le service, de médiation familiale).

- Une rencontre inter-régionale FENAMEF regroupant le Centre Val de Loire, le Limousin et l’Auvergne a réuni les services Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre Parents-Enfants.

Nous avons participé à l’Assemblée Générale de la FENAMEF (mars 2018).

CONCLUSION

La médiation familiale permet :

- de déconflictualiser les séparations et de rétablir un dialogue parental,
- de responsabiliser les personnes en les mettant en capacité de prendre en main les modalités de leur séparation,
- de protéger les enfants des conflits parentaux destructeurs et de respecter la coparentalité.

Le Conseil National de protection de l'enfance, en collaboration avec le Conseil National de soutien à la parentalité, préconise en 2018 de mieux prendre en compte des besoins et les attentes des personnes accompagnées.

Nous sommes au cœur de la complexité des problématiques rencontrées entre protection de l'enfant (quel est son intérêt), et soutien à la parentalité (quels accompagnements).

Faire évoluer les pratiques, décloisonner les dispositifs (actions et acteurs), permettre d'améliorer l'accompagnement global, de ne pas empiler les différentes approches, mais au contraire, de les mettre en synergie :

- identification des besoins et évaluation partagée des problématiques à traiter,
- décloisonnement des services,
- partager des compétences interdisciplinaires doivent permettre une réponse cohérente, organisée autour du soutien à la parentalité et l'action éducative.

Ce chantier est ouvert : nous partons de savoir-faire, de compétences, de principes humanistes qui sont la trame de l'accompagnement auprès des familles et des enfants.

Acceptons de faire évoluer nos regards et conjugurons nos ressources interservices et interprofessionnelles.